



# LES PECHEURS DE LA WARENNE

Chers Présidents(es), Chers amis(es) pêcheurs,

L'Association des Pêcheurs de la WARENNE a le plaisir d'organiser la 1<sup>ère</sup> Manche du Championnat du Nord de Pêche de bord de mer le Dimanche 05 Mai 2019 de 08H00 à 12H00 sur les Plages d' EQUIHEN, ECAULT et HARDELLOT.

Le tirage au sort aura lieu le Vendredi 03 Mai 2019 à 18H00 au CAJ **d'Ecault**, accueil des présidents à partir de 17H30.

La distribution des cartons se fera le dimanche à partir de 06H00 au CAJ.

La pesée se fera à partir de 12H30 au CAJ d'Ecault.

Seuls, les dossiers d'inscriptions, accompagnés du chèque libellé à l'ordre des PECHEURS DE LA WARENNE, seront pris en considération (mise 8 euros par pêcheur) et devront être adressés pour le mercredi 01 Mai 2019 dernier délai à : LOUASSE David 08 rue des oyats résidence les sauvageonnes 62360 ECAULT ou par mail à [davidlawarenne@free.fr](mailto:davidlawarenne@free.fr), pour les inscriptions par mail envoyer le chèque pour le jeudi 02 Mai 2019 dernier délai.

En cas de non-participation d'un pêcheur à la compétition, aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué par l'organisateur sauf motif validé par le jury de l'épreuve,

Le règlement du Comité Nord sera appliqué, règlement qui a été remis à jour et transmis à tout les clubs le 11 mars 2019.

En cas de météo défavorable vents, intempéries n'assurant pas la sécurité optimales des compétiteurs. Celui-sera remis à une date ultérieure ou annulé.

Chaque concurrent doit être muni **d'une règle, d'un stylo et d'un seau** (afin d'y mettre le poisson pêché qui ne doit en aucun pendre au bout du bas de ligne sur le pique ou le trépied).

A l'issue du concours, les fiches seront remises aux sociétaires des **PECHEURS DE LA WARENNE** qui seront munis d'un gilet jaune sur les parkings d'Equihen, Ecault et Hardelot.

L'organisateur signalera avant le démarrage du tirage au sort les noms des deux arbitres fédéraux chargés de la régularité de l'épreuve. Ils formeront le jury de l'épreuve avec le président du club organisateur et le président du comité régional. Toutes les réclamations relatives au déroulement de l'épreuve ou au non-respect du règlement fédéral sont à porter à leur connaissance jusqu'à la fin de l'enregistrement. Ce délai passé, plus aucune réclamation ne sera prise en compte. Les réclamations seront traitées par le jury dès leur réception. Les mesures et décisions punitives seront prises selon le règlement disciplinaire en vigueur

Le président

LEGRAND ANTHONY.